



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION DE TOUS VEHICULES DANS LE SENS MONTANT CHEMIN DES MYRTES ET BOULEVARD DE SUEDE LE 26 NOVEMBRE 2023 DE 08H30 A 10H00 A L'OCCASION DE LA BOUCLE BERLUGANE

No: 231136

DATE D'AFFICHAGE:

2 1 NOV. 2023

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

Vu le Code du Domaine de L'Etat,

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.411-25 et R.411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2215-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et les textes subséquents, notamment l'instruction interministérielle approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation des véhicules à l'occasion de la BOUCLE BERLUGANE le 26 novembre 2023 de 08h30 à 10h00,

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u>: La circulation de tous les véhicules sera interdite dans le sens montant chemin des Myrtes et boulevard de Suède le dimanche 26 novembre 2023 de 08h30 à 10h00.

<u>Article 2</u>: Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie Nationale de Beaulieusur-Mer, Monsieur le Chef de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer pourront à tout moment imposer une modification du régime de circulation.

Article 3 : La validité du présent arrêté prendra fin le 26 novembre 2023 à 10h00.

Article 4: Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté et de l'accomplissement des formalités de publicité.



<u>Article 5</u>: Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur et sera adressé à :

L'entreprise, le bénéficiaire ou le responsable des travaux, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie Nationale de Beaulieu-sur-Mer, Monsieur le chef de Service de la Police Municipale de Beaulieu-sur-Mer,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer son exécution.

Fait à Beaulieu-sur-Mer, le

2 1 NOV. 2023

Le Maire,

Roger F

Roger R